

Hôtel de Ville, le 22 avril 2020

LE MAIRE

PO/NA

Mesdames,

Messieurs,

chers amis,

En application de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 23 mars 2020 afin de lutter contre la propagation de l'épidémie Covid-19, la Préfecture des Hauts de Seine a, par arrêté du 24 mars dernier, interdit la tenue des marchés forains.

Deux demandes de dérogation à cette interdiction ont été sollicitées par la Municipalité auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine. Ces demandes ont fait l'objet d'un rejet systématique ; ce conformément aux courriers que je vous ai adressés en date du 25 mars et 02 avril.

Des mesures de substitution ont été mises en place par la Municipalité en vue de soutenir les commerçants non sédentaires et disposer d'une offre alimentaire sur l'ensemble du territoire de Rueil-Malmaison pendant la période de confinement notamment les points retrait aux Godardes et à Buzenval, les boutiques alimentaires éphémères de Galliéni, Ricard et Riber ainsi que le déploiement d'une application « Rueil Marchés Solidaires » permettant la commande en ligne.

Les commerces sédentaires et non sédentaires actuellement fermés en raison de la crise sanitaire Covid-19 pourront en principe rouvrir le 11 mai prochain avec des règles strictes de sécurité sanitaire à respecter par les commerçants eux-mêmes, leurs employés ainsi que les clients (gestes barrières et mesures de « distanciation sociale »).

Il importe de préparer dès à présent la réouverture des six marchés forains (Centre, Buzenval, Les Godardes, Rueil-sur-Seine, Bio, Noutary).

A cet égard, un groupe de travail va se tenir le lundi 27 avril en vue de préparer les conditions de reprise des marchés forains.

La constitution du groupe de travail est la suivante :

- Un représentant de la Ville ;
- Un représentant de la société GERAUD ;
- M. Laurent CALLU – Marchés du Centre, des Godardes et de Buzenval ;
- M. Bastien BONNET – Marché du Centre ;
- M. Maxime CRESTEL – Marchés du Centre et de Buzenval ;
- Mme Aude LEVASSEUR – Marchés du Centre, des Godardes et de Buzenval ;
- M. Jean-Pierre HUREL – Marché du Centre ;
- M. Bruno MARTINS – Marchés du Centre et Bio ;
- M. Almicar Pereira DOS SANTOS – Marché de Rueil-sur-Seine.

Je vous rappelle que Madame Nadia ADJMI – Directeur Général Adjoint en charge du Commerce et de l'Artisanat – se tient à votre disposition pour tout complément d'information (06 29 46 70 42 – nadia.adjmi@mairie-rueilmalmaison.fr).

Je vous prie de croire, *chers* Mesdames, *chers* Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement à vous
Patrick OLLIER

A l'attention des commerçants non sédentaires rueillois